

PLU de Seysses : zonage, règlement et permis de construire

Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes · mis à jour le 6 octobre 2025

Le document d'urbanisme en vigueur à Seysses (Haute-Garonne) est le suivant : Plan local d'urbanisme, dans sa version du 25 septembre 2025. Il délimite 54 zones, dont 33 de type urbain (U). Source : Géoportail de l'urbanisme, données du 6 octobre 2025.

- Le PLU de Seysses s'applique dans sa version du 25 septembre 2025 ; nous publions 57 extraits de son règlement écrit, chacun cité à sa page dans le document officiel.
- Il délimite 54 zones : 33 urbaines (U), 6 à urbaniser (AU), 6 agricoles (A) et 9 naturelles (N).
- Sur les 388 communes de la Haute-Garonne dont nous publions le document, Seysses occupe le rang 123 par le nombre de zones délimitées : 14 zones de plus que la médiane du département (40 zones).
- 686 autorisations d'urbanisme ont été délivrées à Seysses depuis 2013, pour 1 722 logements créés (base Sitadel du service des données et études statistiques).
- Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche — seul le document tenu à disposition en mairie fait foi.

Le zonage en chiffres

Zones délimitées	54 zones
Zones urbaines (U)	33 zones
Zones à urbaniser (AU)	6 zones
Zones agricoles (A)	6 zones
Zones naturelles (N)	9 zones

Le document en vigueur

Document en vigueur	Plan local d'urbanisme
Document	SEYSSSES
Version du	25 septembre 2025
Partition GPU	DU_31547
Règlement officiel (PDF)	https://data.geopf.fr/annexes/gpu/documents/du_31547/abc81c3c273565b0867d2e8a8d4e1079/31547_reglement_20250925.pdf
Règles extraites	57 extraits
Ce que nous avons pu lire	Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche

Les risques naturels et technologiques à Seysses

Dernière décision au Journal officiel	État de catastrophe naturelle non reconnu
Phénomène naturel	Inondations et coulées de boue
Publié au Journal officiel le	14 mai 2026
Motivation de la décision	Les données recueillies sur les cumuls de précipitations et le débit du cours d'eau lors de l'événement ne mettent pas en évidence un phénomène d'inondation d'intensité anormale.
L'arrêté sur Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000054100685

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/31-haute-garonne/seysses-31547>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLU de Seysses : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Risques majeurs recensés

Reconnaisances de l'état de catastrophe naturelle

Dernier événement reconnu, commencé le

Péril de la dernière reconnaissance

Plans de prévention des risques naturels approuvés

Risques couverts par ces plans

Potentiel radon

Base GASPAREX extraite le

Inondation

13 reconnaissances

1er octobre 2023

Sécheresse

2 plans

Inondation, Mouvement de terrain

Catégorie 1 : teneurs en uranium les plus faibles

21 septembre 2026

La nomenclature du zonage

Nomenclature des zones urbaines

Nomenclature des zones à urbaniser

UA, UAa, UB, UBa, UBb, UC, UC1, UD, UEco, Uep, Upublic, Upublic(a), AU, AU Eco, AU Eco2, AU0, AU0 Eco

Situation administrative

Code INSEE

Code postal

Intercommunalité

Département

Région

31547

31600

CA Le Muretain Agglo

Haute-Garonne

Occitanie

L'évolution du zonage

Zones délimitées — 30 septembre 2026

Zones délimitées — 28 septembre 2026

Zones délimitées — 2 septembre 2026

54 zones

54 zones

54 zones

L'urbanisme dans les communes voisines

Lamasquère (2,9 km)

Frouzins (3,7 km)

Fonsorbes (5,1 km)

Labastidette (5,7 km)

Roques (6,2 km)

Muret (6,4 km)

Saint-Clar-de-Rivière (6,5 km)

Saubens (6,5 km)

Saint-Lys (6,6 km)

Roquettes (7,4 km)

Saint-Hilaire (8,5 km)

Villate (8,8 km)

Pinsaguel (8,9 km)

Pins-Justaret (9,0 km)

30 zones

46 zones

79 zones

43 zones

60 zones

221 zones

81 zones

30 zones

113 zones

49 zones

42 zones

18 zones

27 zones

33 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/31-haute-garonne/seysses-31547>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLU de Seysses : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Eaunes (9,3 km)	60 zones
Portet-sur-Garonne (10,1 km)	77 zones
Labarthe-sur-Lèze (10,4 km)	60 zones
Le Fauga (10,9 km)	35 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/31-haute-garonne/seysses-31547>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.